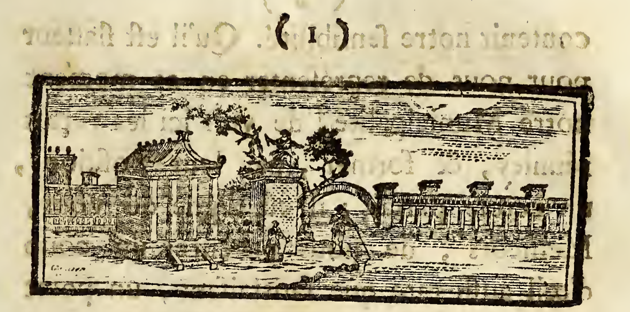


ADRESSE

D'un des Députés de la Communauté des Baux, au Cercle Patriotique de la Ville de Marseille.

MESSIEURS,

Les ſentimens que vous venez de nous témoigner, & dont nous éprouvons à chaque inſtant les heureux effets, ſont bien dignes de vos cœurs généreux ; ils ont fait ſur nos ames la plus vive impreſſion, & nous avons de la peine à

contenir notre ſenſibilité. Qu'il eſt flàtteur pour nous de repréſenter en ce moment notre Municipalité ! de voir ici les vertus réunies, & former, par leur poſition, un cercle parfait ; il eſt digne de vous, Meſſieurs, de nous procurer un coup d'œil auſſi rare que ſatisfaiſant, un point de vue auſſi élevé : que les objets, que nous découvrons, ſont nouveaux ! Une nouvelle ardeur s'empare de nos ames, & nous ſentons naître une autre ambition ; mai snous nous arrêtons, Meſſieurs : dans le cercle des vertus, la modeſtie règne au centre, & nous impoſe le devoir de taire beaucoup de vérités.

Signé J. RONCHON.

DÉPEND

Du Procès - verbal de l'Assemblée Patriotique de Marseille, du 16 Mai 1790.

CEjourd'hui dix-neuf Mai mil sept cent quatre-vingt-dix, les Membres de l'Assemblée Patriotique s'étant réunis à cinq heures du soir, MM. Jean Rouchon, Jean Disnard, Charles Tassy & Jean Picard, Députés de la Ville des Baux en Provence, se sont présentés à l'Assemblée Patriotique; ils ont demandé une confédération pour défendre, conjointement avec les Marseillais, la cause de la Constitution & de la Liberté. Leur Discours Patriotique a été vivement applaudi par l'Assemblée, & M. le Président leur ayant répondu que nous les reconnaissions pour nos frères & nos amis, il a été délibéré, sur la motion de M. Barbaroux Secrétaire, que MM. les Députés de la Ville des Baux seraient admis dans l'Assemblée & inscrits dans le Catalogue de ses membres. M. Rouchon, l'un des Députés des Baux,

étant enſuite monté à la tribune, a adreſſé à l'Aſſemblée un diſcours de remercîment plein de ſenſibilité & de modeſtie. L'Aſſemblée, après l'avoir vivement applaudi, a délibéré, ſur la motion de M. Chery, Secrétaire-Adjoint, que ce diſcours ſerait annexé dans les regiſtres, ainſi que la copie des pouvoirs donnés à MM. les Députés des Baux par leur Municipalité. Enſuite MM. les Députés ayant pris place au milieu des applaudiſſemens de l'Aſſemblée, M. le Secrétaire, avant de paſſer à l'ordre du jour, a réclamé qu'il lui fut permis de faire lecture des différentes lettres adreſſées à l'Aſſemblée Patriotique, &c. ſigné au regiſtre,

RIVARS, Préſident,
BARBAROUX, Secrétaire.

Conforme à l'original, BARBAROUX, Avocat-Secrétaire de l'Aſſemblée.



DÉPEND

De la Délibération du Conseil général de la Commune de Marseille, tenu le 18 Mai 1790.

PENDANT la séance, ont été annoncés & introduits dans le Conseil MM. Jean Disnard, Officier-Municipal de la Commune des Baux; Tassy, Notable & Capitaine d'une des Compagnies de la Garde Nationale dudit Lieu; Jean Picard, Lieutenant dans l'une desdites Compagnies, & Jean Rouchon, Juge; tous les quatre Députés de ladite Commune des

Baux; & M. Difnard, l'un d'eux, portant la parole, a dit : » MM. deux motifs » intéreffans nous amenent auprès de » vous, la reconnoiffance des bienfaits » dont vous avez comblé nos Conci- » toyens durant leur captivité, & le defir » d'une confédération qui fera fortifiée » par les liens indiffolubles de l'amitié » fraternelle. Les fentimens des Citoyens » de la Commune des Baux font plus » amplement & plus énergiquement ex- » primés dans les deux Délibérations qui » renferment nos pouvoirs ; & dans » l'Adreffe de remercîment, que nous » avons l'honneur de remettre fur votre » Bureau, nous vous prions d'en faire » faire la lecture. »

Et de fuite, MM. les Députés ayant remis fur le Bureau lefdites Délibérations & Adreffes, il en a été fait lecture ; après laquelle, M. Merle, Préfident, exprimant les fentimens du Confeil à MM. les Députés des Baux, leur a dit : » MM. la

Commune de Marſeille voit, avec la plus grande ſatisfaction, les Députés d'une Municipalité & d'une Garde Nationale, qui ont partagé nos peines dans des temps de calamités : En nous intéreſſant pour vos Concitoyens, victimes de leur patriotiſme, nous avons rempli un devoir bien cher à nos cœurs. Vous venez aujourd'hui nous offrir une confédération ; la Commune de Marſeille l'accepte avec d'autant plus d'ardeur que nous avons toujours eu envers vous des ſentimens de fraternité, dont nous vous avons donné une marque non-équivoque, par la nomination que nous avons faite d'un de vos Concitoyens, pour Suppléant, aux Députés de Marſeille, à l'Aſſemblée Nationale. »

Le Conſeil a applaudi aux ſentimens & aux offres patriotiques de MM. les Députés des Baux, & leur a témoigné que chaque Membre partage les ſentimens exprimés dans le Diſcours de M. le Préſident.

Sur l'invitation qui leur en a été faite, MM. les Députés des Baux ont pris séance dans le Conseil.

Collationné, FOURNIER, Secrétaire.

A MARSEILLE,
De l'Imprimerie de JEAN MOSSY, Père & Fils, Imprimeurs de la Nation, du Roi & de la Ville. 1790.